## Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

Ce n'est peut-être qu'une formalité—qui n'est pas négligeable néanmoins—mais il ne faut pas aussi oublier que si le nom officiel de la Nouvelle-Écosse était changé, il faudrait modifier non seulement toutes les lois fédérales, mais aussi tous les documents officiels, les cartes, etc., où le nom de cette province figure.

Le nom de la Nouvelle-Écosse fait partie du patrimoine culturel des Néo-Écossais et de tous les Canadiens.

D'autre part, un tel changement, à un moment où l'attitude de l'ensemble des Canadiens à l'égard du bilinguisme entre dans une phase d'une plus grande tolérance et d'une acceptation plus générale, risque fort de crisper les relations entre les deux groupes linguistiques et de polariser leurs positions réciproques.

• (1750)

## [Traduction]

Ce projet de loi entraînera de nombreux changements qu'il faudra apporter notamment aux cartes géographiques, aux traités et aux lois fédérales. Comme nous l'avons déjà signalé, essentiellement, la question est du ressort provincial. Je n'apprécie pas tellement que le gouvernement fédéral se mêle de faire adopter une loi sur laquelle il n'aura pas pleinement consulté la province et ses habitants, surtout quand la mesure en question est du ressort provincial. Je suis d'autant plus préoccupé par les conséquences néfastes que pourra avoir ce projet de loi sur la population francophone.

Le nom «Nova Scotia» a une consonnance anglaise. Sa version française, *Nouvelle-Écosse*, correspond vraiment au caractère bilingue de notre grand pays et de la magnifique province qu'est la Nouvelle-Écosse.

[Français]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi cet après-midi. Je constate une quasi rare unanimité et réellement une communion de pensée parmi les différents intervenants et nous avons remarqué comment, je crois, nous sommes réellement près les uns des autres dans les motifs qui justifient notre intervention.

J'ai toujours été très sensible lorsque l'on touche à des questions linguistiques, lorsque l'on touche à la langue ici au Canada, particulièrement au Québec d'où je suis originaire, on est toujours très sensible à cela. Je ne sais pas si c'est par tradition, demeurant dans une maison ancestrale que nous habitons de père en fils depuis 1665, soit plus de 300 ans, que j'ai toujours un peu de difficulté à m'habituer à ce que l'on change des choses qui sont aussi ancrées dans notre patrimoine, que ce soit au Québec ou au Canada. J'ai une vision tout à fait particulière de ce que peut être notre patrimoine national et ce sont des choses qui sont très difficiles, à mon avis, à changer. Le fait de changer un nom, de changer une expression, ne suffirait pas à mon sens à réussir à changer réellement ce que l'on veut changer, quoi que ce soit au Canada.

Je me référerai simplement à mon nom, il a évolué de trois façons depuis 300 ans. Nous n'avons jamais changé de maison, nous n'avons jamais changé de terre, nous n'avons pas bougé de trois pieds en 300 ans et, malgré tout, le nom Blais a réussi à évoluer et à changer d'appellation trois fois. Je vais vous donner simplement un exemple. Nous n'avons jamais eu,

cependant, à venir devant le Parlement pour opérer tel changement. Heureusement!

Tout à l'heure, j'écoutais les autres orateurs et je réfléchissais à la beauté et à la richesse des noms que nous avons au Canada, tant des noms des provinces que des noms des municipalités ou des endroits. Je pensais, au Québec, à comment la langue indienne, entre autres, nous a donné des noms qui sont intraduisibles et qu'on n'aurait même pas idée un instant de penser à changer. Que l'on pense, par exemple, au nom de la ville de Québec, de Péribonka, d'Ottawa également, ce sont des noms indiens, je suis un peu obligé de mentionner combien de beaux noms nous avons. Par exemple, Bellechasse que je représente. On ne pourrait pas penser traduire des noms semblables. Certains de mes confrères ont tenté de le traduire, même à l'occasion, avec bien peu de succès. Je pense à Sherbrooke, on pourrait difficilement le traduire. Je ne sais pas trop dans quelle langue on pourrait y arriver, de quelle façon, mais c'est intraduisible. La Salle, Westmount. Je ne sais pas comment le député qui nous a quittés . . . Je ne veux pas trop en parler. Si on parlait du député de «La montagne de l'Ouest», on pourrait peut-être confondre avec les députés qui viennent d'autres régions du Canada. C'est impossible.

Je pense que les noms que nous avons ici au Canada, nous devons les garder. Cette évolution doit se faire naturellement. J'ai mentionné tout à l'heure des exemples concernant ma propre situation.

L'élément principal, et cela me faisait réfléchir un peu: Comment pouvons-nous, nous, d'un gouvernement fédéral, nous substituer à une responsabilité qui est provinciale? Je pense que cette question a été, à mon avis, très claire. Ce n'est pas à nous de procéder de cette façon. Il faudrait que l'intérêt de la province elle-même soit manifesté, ce qui n'est pas la situation. Nous pourrions, à ce moment-là, voir et étudier à fond si c'est une volonté commune qui regroupe une majorité de personnes dans la province et quelles pourraient être réellement les réactions à travers le Canada.

On entend même souvent certains commentaires. On reproche souvent à un gouvernement de réagir plutôt que d'agir. Dans certains cas, c'est peut-être vrai. C'est peut-être vrai, mais c'est peut-être dans des cas comme celui-ci, où on doit constater que c'est peut-être la bonne façon pour un gouvernement de procéder. Si un gouvernement est trop à l'avant, ou veut procéder trop rapidement à certains changements qui ne plairaient pas et qui risqueraient de provoquer des réactions négatives dans la population, je crois que nous avons suffisamment de pain sur la planche, comme législateurs en ce Parlement, pour procéder avec un projet de loi semblable, alors que nous n'avons pas, de façon évidente, un consensus ni provincial, ni national.

Mon collègue de Hamilton—Wentworth (M. Scott), tant en français qu'en anglais, m'a arraché les mots de la bouche et a parlé du coût des modifications. Encore là, dans une période où chaque sou, chaque dollar au Canada prend un caractère très important, où nous avons à emprunter le tiers, à peu près 33c. sur chaque dollar que nous dépensons, il faudrait en emprunter encore beaucoup plus pour pouvoir procéder à de pareilles modifications dans les lois, les différents législations, règlements, cartes, traités.